

Corrigé et barème – La Révolution française (1789-1799)

De la crise de l'Ancien Régime à la République

Durée : 55 min – Sans document – Sur 20 points · Histoire 4^e

Exercice 1 – Repères chronologiques

(4 pts)

- a) Bastille → Varennes → exécution de Louis XVI → chute de Robespierre → Brumaire. (1)
- b) 14 juillet 1789 · 20-21 juin 1791 · 21 janvier 1793 ; puis 1794 et 1799. (1)
- c) Le 14 juillet 1789, le peuple prend la Bastille ; la monarchie ne tombe que le 10 août 1792 et la République est proclamée le 21 septembre 1792. (1)
- d) Monarchie constitutionnelle : 1789/1791-1792 ; Convention : 1792-1795 ; Directoire : 1795-1799. (1)

Repère — Quatre fins à retenir : 1789 (Ancien Régime), 1792 (monarchie), 1794 (Terreur), 1799 (Révolution).

Exercice 2 – Vocabulaire et acteurs

(4 pts)

- a) Privilège : avantage réservé à un groupe (exemption d'impôt, droits seigneuriaux) ; ordre : groupe social défini par sa fonction ; sans privilèges, plus de différence juridique entre clergé, noblesse et tiers état. (1)
- b) Absolue : le roi fait la loi et ne répond qu'à Dieu ; constitutionnelle : une assemblée élue vote les lois, le roi n'a que l'exécutif et un veto, dans le cadre d'une constitution (1791). (1)
- c) Militant du peuple de Paris (artisan, boutiquier) en pantalon ; 14 juillet 1789 (Bastille) et 10 août 1792 (Tuileries), aussi 2 juin 1793. (1)
- d) L'égalité des droits politiques entre femmes et hommes (Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne) ; la DDHC ne concerne que les hommes. (1)

Erreur fréquente — « Égaux en droits » (DDHC) ne signifie ni égalité des fortunes ni droit de vote pour tous : en 1791 le vote est censitaire et masculin.

Exercice 3 – Analyse de document : la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen

(4 pts)

- a) Déclaration de principes en 17 articles, votée par l'Assemblée nationale constituante le 26 août 1789, après la Bastille et la nuit du 4 août. (1)
- b) « Égaux en droits », emplois ouverts « sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents » : la naissance ne donne plus ni privilège ni charge réservée. (1)
- c) Le pouvoir vient de la Nation (souveraineté = autorité suprême), non de Dieu par le roi ; toute autorité doit émaner de la nation, le roi y compris. (1)
- d) Suffrage censitaire : seuls les hommes de plus de 25 ans payant un impôt suffisant votent (4,3 millions) ; femmes et pauvres sont « citoyens passifs ». (1)

Méthode — Analyser un texte de loi, c'est confronter le principe (ce qu'il proclame) à la réalité (ce que les lois suivantes en font) : c'est là que se gagnent les points.

Exercice 4 – Vrai ou faux ? Justifie chaque réponse*(4 pts)*

- a) Faux : ils demandent l'égalité devant l'impôt et une constitution, tout en restant fidèles au roi ; l'idée républicaine n'apparaît qu'après Varennes (1791). (1)
- b) Vrai : en 1793, coalition européenne, soulèvement de la Vendée, révoltes de Lyon et Toulon, vie chère ; la Convention vote la loi des suspects et le maximum. (1)
- c) Faux : la Constitution de l'an III revient au suffrage censitaire ; le suffrage universel masculin n'a servi qu'à élire la Convention (1792). (1)
- d) Vrai : 83 départements remplacent les provinces (1790), les droits seigneuriaux sont abolis le 4 août 1789 et jamais rétablis. (1)

Attention — Repère le mot qui fait basculer la phrase : « demandent », « alors que », « rétablit », « définitivement » — c'est lui qu'il faut vérifier.

Exercice 5 – Développement construit : 1789, la fin de l'Ancien Régime *(4 pts)*

- a) Attendu : introduction (crises, États généraux), trois parties dans l'ordre chronologique, dates précises, conclusion sur ce qui a disparu. (1)
- b) Ex. : dette, cherté du pain, privilèges ; États généraux (5 mai), vote par tête refusé, Assemblée nationale (17 juin), Jeu de paume (20 juin). (1)
- c) Ex. : troupes autour de Paris, prise de la Bastille (14 juillet), Grande Peur et châteaux brûlés (fin juillet). (1)
- d) Ex. : abolition des privilèges (4 août), DDHC (26 août) : égalité en droits, souveraineté nationale ; conclusion : le roi reste, mais la société d'ordres et l'absolutisme ont disparu. (1)

Le point clé — Trois révolutions en une année — juridique (députés), populaire (Paris, campagnes), légale (4 août, DDHC) — voilà le plan que le sujet appelle.